

**RENFORCER LE CONTRÔLE DU PARLEMENT SUR L'EXÉCUTIF :  
L'ÉVOLUTION DU RÔLE DU PARLEMENT DANS LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

**Réunion internationale des Présidents et Hauts responsables des Commissions budgétaires  
parlementaires des pays Membres de l'OCDE**

**DÉCLARATION GÉNÉRALE COMMUNE**

1. Les Présidents et Hauts responsables des Commissions budgétaires parlementaires des pays Membres de l'OCDE se sont réunis les 24 et 25 janvier 2001, sous la présidence de Monsieur Alain Lambert, Président de la Commission des finances du Sénat français.
2. C'est à travers le budget que s'articulent les politiques gouvernementales dans les pays Membres de l'OCDE. Les Parlements ont donc un rôle crucial à jouer dans l'examen des propositions gouvernementales. Pour qu'ils puissent remplir ce rôle de façon efficace, les branches exécutives des gouvernements doivent leur donner des informations exactes et au moment opportun. Les parlements doivent aussi passer en revue leur propre organisation interne ainsi que les processus de discussion budgétaire, ce qu'un certain nombre de pays Membres de l'OCDE ont déjà ou sont en train d'effectuer. Des politiques et un processus budgétaires sains sont au cœur d'une bonne gouvernance, car ils favorisent la responsabilité fiscale, la transparence, la prise en compte des enjeux du futur dans les choix budgétaires, ainsi que le meilleur contrôle de l'exécution du budget.
3. Les délégués se sont réjouis que l'OCDE continue son travail dans ce domaine. Ils s'engagent à établir un réseau parlementaire d'information sur le budget, à promouvoir les échanges bilatéraux et multilatéraux de membres du personnel des parlements, et à faciliter les réunions annuelles des Présidents et Hauts responsables des Commissions budgétaires parlementaires des pays Membres de l'OCDE.